

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016 A 18 H**

L'an deux mil seize, le 29 mars à 18 H 00, le conseil municipal de la commune de HEILLECOURT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SARTELET, Maire.

Etaient présents : Monsieur SARTELET, maire
Mesdames et Messieurs LAGORCE, ASSFELD-LEMAIRE, CESAR, WILHELM,
PROLONGEAU, PUCELLE, MENARD, KINZELIN, GRAVE, MEREY, MONGE, ARSLANIAN,
ANDRE, GOHET, GEORGEOT, HOFFER, OLIGER, MITSLER, DARDINIER, DELAITRE,
CLIQUET, KAMIRI-WOELFFEL, WILLER, TOUSSAINT, GREFF

Etaient excusés : Michèle SCHWARTZ-MEREY, pouvoir à Laurent MEREY
Bernard PFISTER, pouvoir à Jérôme DELAITRE
Catherine CATHELAIN, pouvoir à Sabine ASSFELD-LEMAIRE

A l'unanimité Jérôme DELAITRE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptée

Points examinés :

D. SARTELET

Pour la seconde fois cette année, qu'il m'appartient d'ouvrir la séance du conseil municipal dans des circonstances dramatiques. Nul n'ignore les incidents tragiques qui se sont produits en Belgique et plus récemment au Pakistan. C'est une centaine de morts cumulés, plus de 500 blessés. Des victimes innocentes, des victimes d'un terrorisme aveugle que personne ne peut prévoir même si beaucoup de personnes contribuent à l'éviter. C'est dans ces moments que le mot solidarité prend du sens, solidarité envers les familles, témoigner notre sentiment de tristesse et « d'écoeurement » contre ces attentats, pouvoir témoigner notre tristesse.

Depuis le 11 septembre et jusqu'aux événements tragiques qui ont touché la Belgique, la mise en place, dans beaucoup de pays, d'une politique sécuritaire exacerbée, risque de menacer les libertés publiques.

Si nous percevons cette politique au niveau national, elle est bien plus difficile à être ressentie au niveau communal.

La sécurité de chacun est un besoin fondamental de tout être humain et la base de toute société.

Pourtant, la limite entre l'insécurité réelle et le sentiment d'insécurité semble de plus en plus difficile à tracer.

Dans nos communes, c'est plus le sentiment d'insécurité qui domine.

Au niveau national et au sein des grandes agglomérations, la sécurité doit être garantie par les instances de la République. Dans une société de plus en plus individualiste, il est nécessaire de jouer son rôle de citoyen qui passe par une solidarité active.

Solidarité entre voisins, solidarité entre habitants de tous âges, solidarité où seul l'humain compte, solidarité appuyée par des échanges cordiaux.

Savoir que l'on peut compter sur l'autre, qu'il est attentif aux petits changements qui pourraient rendre la vie plus facile, va naturellement atténuer le sentiment d'insécurité qui est en permanence au fond de chacun.

C'est en développant cette notion de solidarité, que nous garderons nos libertés publiques au sein de nos villes. En associant les solutions mises en place par Monsieur le Maire et toute l'équipe municipale (police, caméra de surveillance, gardien au parc, société de surveillance 24 h /24 h, police municipale en relation étroite avec la police nationale, opération voisins, solidaires et attentifs, veilleur de nuit à la résidence du moulin) et la vigilance solidaire de chacun, nous pourrons vivre dans un espace apaisé et relativement sécurisé, et de ce fait, les actes d'incivilités réduiront.

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité, visant à un but commun, l'épanouissement de chacun dans le respect des différences » Françoise Dolto.

Minute de silence en l'honneur des victimes.

Vous avez reçu le procès verbal du conseil municipal du 23 février.
Y a-t-il des remarques pour la réunion du 24 novembre ? Adopté à l'unanimité

Points examinés :

1. Approbation du compte de gestion 2015 : Rapporteur L. Mérey

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le conseil municipal aura à délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

Présentation analytique par Laurent Mérey du compte administratif et de l'état patrimonial de la commune

L. MEREY

Ainsi s'achèvent le compte administratif et l'état patrimonial de la commune

D. SARTELET

Y a-t-il des questions sur cette présentation ?

H. WILLER

Quelques observations de forme et une remarque de fond sur les recettes « les produits de gestion courante » page 30 du document. Comme nous l'avons évoqué en commission, il n'est pas normal s'agissant de la ligne « location 37 place de la Fontaine » que, au motif que des loyers ne sont pas réglés, les titres ne soient pas émis. Parce que, qui dit titres non émis, dit impossibilité de poursuites, cela pose un problème de fond et de forme pour la commune et le comptable, d'autant qu'il y a à priori un arriéré assez significatif sur ce locataire au demeurant, semble-t-il, solvable.

Monsieur Mérey a indiqué pour la location de la salle de l'Espinette qu'il n'y a que 7610 € de recette en 2015, c'est nettement moins qu'en 2014, pourtant les tarifs ont augmenté : cela signifie-t-il qu'il y a moins de locations notamment les week-ends ? L'écart est tout de même significatif.

L. MEREY

Concernant la salle de l'Espinette, il y a un décalage qui arrivera sur 2016 pour les locations de fin d'année. Je ne peux vous répondre sur la fréquentation, je n'ai pas les chiffres.

D. SARTELET

Si nous faisons un rapide calcul, cela revient à une location un week-end sur deux

L. MEREY

Le budget a peut être été sous évalué.

H. WILLER

Il y a peut être un effet de nouveauté qui s'est produit sur les premières années puis cela a décliné.

Le problème rencontré est que cette salle n'est pas utilisée la semaine. Elle n'est utilisée que le week-end et un week-end sur deux cela est problématique au regard de l'investissement qui a été réalisé.

Comme nous ne disposons pas de ces éléments, je voulais avoir confirmation.

Sur la forme, j'ai demandé communication des documents officiels du compte administratif et du compte de gestion. Je tiens à signaler que dans le compte administratif, il y a un certain nombre d'annexes qui ne sont pas complétés et plus particulièrement l'annexe sur l'état du personnel. Il faudrait que le compte administratif soit complet.

Sur la concordance des montants entre le compte de gestion et le compte administratif, le contrôle a été fait par ailleurs je l'ai fait moi-même. Pouvez-vous me communiquer le budget primitif en format standard ?

Ce document est bien surtout avec les explications qui sont données, mais c'est le document du budget primitif qui contient le détail que nous ne trouvons pas dans ce document.

D. SARTELET

Je voudrais répondre sur la problématique du locataire du 37 place de la Fontaine. C'est une problématique récurrente avec la personne concernée. Les titres sont bien émis mais régulièrement on nous demande des admissions en non valeur pour ce loyer. Le mandat précédent, l'adjointe s'est heurtée à un mur et cela risque de recommencer ce mandat, mais nous allons trouver une solution. A chaque fois qu'un rendez vous était fixé à la personne concernée, elle ne venait pas, et lorsque l'on allait chez elle, elle n'ouvrait pas la porte. Un appartement au FPA lui a été proposé, mais elle refuse d'y aller. Cette personne a mis un certain temps à faire sa demande de retraite, pendant longtemps rien ne lui était versé car aucune démarche n'était effectuée, nous avons dû l'aider. Sur le plan administratif cette personne est dans les nuages, il faut la rappeler à l'ordre régulièrement.

Nous avons eu énormément d'admission en non valeur. J'ai même demandé à la perception pourquoi ils attendaient trois ans pour nous dire de mettre en non valeur des loyers, il faut le faire plus régulièrement, car il faut que nous puissions intervenir auprès du locataire. L'expulsion ne me paraît pas la solution idoine, mais nous essayons de trouver une solution. Vous me dites qu'il est solvable, mais s'il y a une possibilité de récupérer des loyers, je pense que la perception le ferait au lieu de nous demander des admissions en non valeur.

H. WILLER

Il me semble que nous devons passer en conseil municipal les admissions en non valeur ?

D. SARTELET

Nous en avons passé à plusieurs reprises en conseil. Il y a eu même une admission en non valeur d'une somme de 7000 € qui portait sur une période de trois années

H. WILLER

Cela mériterait vérification, je n'ai pas un réel souvenir de cela dans les dernières années.

D. SARTELET

J'en suis sûr, nous vérifierons. Je me rappelle avoir reçu le percepteur dans mon bureau pour des impayés de plusieurs années pour cette même personne.

H. WILLER

En 2015, les titres n'ont pas été émis, ce qui signifie : loyer gratuit et derrière il n'y a aucun moyen juridique.

Il y a peut être eu, sous le mandat précédent, des admissions en non valeur mais cela est lointain.

Il y a 76 000 € de créances, ce ne sont pas toutes des admissions en non valeur. Il y a en principe du « ménage » à faire régulièrement.

D. SARTELET

Il me semblait que cela était émis régulièrement. Nous serons très attentifs pour les émettre, voir quelle position pouvons nous adopter et que pouvons nous récupérer ?

Le loyer n'est pas excessif au 37 place de la Fontaine, et il n'est pas normal que cette personne ne contribue pas partiellement au règlement de son loyer.

H. WILLER

Globalement, sur le compte administratif 2015, le résultat de fonctionnement de l'exercice s'établit à 220 000 € compte tenu d'une part de dépenses réelles inférieures aux prévisions, 220 000 €, et d'autre part de recettes réelles supérieures d'environ 50 000 €. Ces évolutions favorables sont en partie structurelles, quelques économies réalisées dans le fonctionnement, comme l'a indiqué Monsieur Mérey, mais elles sont surtout conjoncturelles.

- Pour les dépenses, la subvention de 40 000 € au CCAS inscrite au budget n'a pas été versée, faut-il s'en réjouir et en déduire qu'il n'y avait pas de besoins ? Les charges de personnel extérieur liées à la convention avec la Ligue de l'Enseignement pour le poste de la MTL sont inférieures de près de 50 000 € aux prévisions budgétaires, mais un litige est semble-t-il en cours.

- Pour les recettes, la réalisation des impôts et taxes dépasse de 115 000 € les prévisions du fait essentiellement de meilleures rentrées de taxes additionnelles aux droits de mutation 75 000 € de plus

Symétriquement en l'absence de subvention versée au CCAS, un rattrapage de remboursement du budget du CCAS au budget de la commune oublié en 2014 a été constaté en recettes en 2015 pour 20 000 €.

Au total sur un résultat de 220 000 € ce sont donc environ 190 000 € de moindres dépenses et de surplus de recettes qui ont un caractère non reconductible.

Les charges de personnel sont en augmentation de 3 % par rapport à 2014 et le seraient bien davantage sans le litige évoqué précédemment. A cet égard, on peut s'étonner de l'absence de constatations en 2015 d'une provision basée sur l'évaluation de l'éventuelle charge future pour la collectivité.

En matière d'investissement, trois opérations restent à réaliser : celle de la résidence du Moulin qui a été inscrite au budget en décision modificative en fin d'année, mais celles intitulées espaces publics, à savoir espaces de jeux dans le parc de l'Embanie, et réfection de la MTL, pour des études peu précisément définies l'an passé, n'ont pas été engagées.

La capacité d'autofinancement nette, après remboursement du capital des emprunts, se maintient un peu au dessus de 100 000 € grâce aux opérations non reconductibles évoquées précédemment.

Voici les observations que je voulais faire sur cette exécution budgétaire.

D. SARTELET

Madame Assfeld Lemaire va nous parler des démarches effectuées auprès des zones ATP notamment en ce qui concerne la salle de l'Espinette.

S. ASSFELD LEMAIRE

Nous nous mobilisons avec Eliane Georgeot pour faire le tour des entreprises et essayer de promouvoir la salle de l'Espinette en matière d'activités de semaine pour la mise en place d'assemblées générales, de séminaires... Cette démarche prend du temps, elle n'a pas encore porté d'effet mais nous avons espoir, du fait d'avoir enclenché une méthode pédagogique de communication autour de cet espace, d'avoir des demande de locations en 2016 /2017 pour cette salle qui est très peu utilisée en semaine.

D. SARTELET

En ce qui concerne l'autofinancement, ce taux à 100 000 € nous oblige à être prudents. La baisse des dotations se fait malgré tout sentir.

L. MEREY

Juste une petite remarque : la Capacité d'AutoFinancement brute est toujours supérieure au montant des emprunts malgré une baisse. Il faut poursuivre un désendettement au niveau de la commune en ce qui concerne la C.A.F. nette, avant de s'interroger sur un manque de recettes. Beaucoup de communes augmentent les impôts mais avant d'appuyer sur le bouton des impôts, je voudrais que nous soyons sûrs d'avoir fait tous les efforts possibles au niveau des dépenses de fonctionnement.

S. ASSFELD-LEMAIRE

Quelques remarques sur ce compte administratif puisque je n'ai pas pu participer à la commission. J'ai une question relative au financement des charges générales, en ce qui concerne les primes d'assurance, en 2015, il me semblait que nous avions le dommage - ouvrage du restaurant scolaire pour une somme relativement importante. Nous avons repositionné 39 000 €, je pense que ce dommage ouvrage doit être arrivé à terme et a du être remboursé, nous aurions pu mettre à la baisse ces primes d'assurance.

Je me permets de faire des remarques que j'aurais du faire en commission, je tiens à m'en excuser auprès de mes collègues, mais je tenais à ce que cela soit dit.

La seconde chose, le compte 6226 sur les honoraires, il y avait l'audit de la résidence du Moulin pour plus de 5 000 € que nous n'aurons pas cette année

D. PUCELLE

Cette dépense appartient au budget du CCAS

S. ASSFELD LEMAIRE

D'accord.

Et l'assistance du chauffage aussi nous ne l'aurons pas, c'est un élément sur lequel nous pouvons éventuellement faire levier en matière de diminution de charges

Le choix fait sur la récupération de la TVA un peu en avance, est ce que je peux avoir une explication de choix ?

J'aurai posé la question lors de la commission si j'avais pu être présente.

L. MEREY

Je vais répondre sur la TVA. Il y a eu un plan de relance qui permettait aux communes de récupérer une partie de la TVA par avance sur les investissements 2015 et non pas attendre 2017. Nous avons profité de cette possibilité parce qu'il y a un intérêt qui est de 0, c'est une avance de trésorerie, si je puis dire, sans coût supplémentaire.

H. WILLER

Est-il possible d'avoir des précisions sur le litige avec la Ligue de l'Enseignement ?

S. ASSFELD LEMAIRE

Nous ne pouvons pas qualifier cette situation de litige. Pour rappel, en 1983, nous avons signé une convention avec la Fédération des Œuvres Laïques, cela nous évitait d'avoir un salarié permanent de la fonction publique et nous pouvions, selon l'article 19 de cette convention, moyennant une dénonciation d'un an en avance, nous séparer de ce personnel. Au regard de la spécificité de la MTL, cela nous permettait d'avoir un salarié qui ne s'installe pas dans quelque chose de routinier. Cette possibilité n'a pas été utilisée pendant 30 ans, aujourd'hui l'évolution de la collectivité, qui a fait le choix de s'orienter sur un pôle JEPSS, nous a amené à dénoncer la convention qui nous lie avec la FOL comme cela était prévu. Le litige porte sur le fait que la fédération estime que la collectivité devrait assumer le licenciement de Monsieur Labonne.

Rien dans la convention ne stipule nos obligations en matière de licenciement suite à une rupture de convention si ce n'est le délai d'une année de préavis. Nous l'avons respecté, par conséquent nous estimons que nous ne devons rien à la FOL concernant l'indemnité de licenciement de Monsieur Labonne, ce dernier étant le salarié de la Fédération des Œuvres Laïques.

Nous avons pris un avocat et nous traitons l'affaire par voie judiciaire.

Cela fait des honoraires.

H. WILLER

Peut-on avoir une idée du montant réclamé ?

D. SARTELET

Pendant que Madame Assfeld cherche, je vais vous donner quelques précisions sur le contrat lors de l'embauche de Monsieur Labonne. A l'époque, je ne doute pas de mon prédécesseur et de son objectivité dans la présentation de ce dossier, il a été dit en conseil municipal, que nous prenions une personne de la Fédération des Œuvres Laïques. Cet employé coûte en moyenne 10 % plus cher par mois par rapport à un fonctionnaire territorial, mais à n'importe quel moment, dès qu'il ne donne plus satisfaction ou que nous voulons redynamiser la structure, retrouver quelqu'un. Le président de la FOL nous avait bien dit qu'une personne dans l'animation pourrait s'épuiser au bout d'un certain laps de temps. Nous avons la possibilité de dénoncer le contrat ou de demander à la FOL de mettre une autre personne à ce poste, à leur charge de le replacer dans une autre structure, une sorte de permutation. Lorsque nous avons décidé de changer le profil du poste, en créant le pôle JEPSS, avec d'autres prérogatives que celles de directeur de la MTL,

nous avons annoncé notre décision à la fédération, celle-ci n'avait personne à proposer et de dire que monsieur Labonne allait se retrouver sans emploi. Ce ne sont pas les termes du contrat présenté en conseil municipal en 1983 lors de l'embauche de monsieur Labonne.

Le litige est sur cet aspect. La FOL souhaiterait que la mairie paie la prime de licenciement alors que c'est un employé de leur fédération. Nous rémunérons cet employé par l'intermédiaire du FONJEP. Nous arriverons à une entente mais cela ne sera pas à 0 pour la commune, nous n'avons pas payé les dernières mensualités puisqu'il y a litige.

H. WILLER

Y-a-t-il eu service fait ou pas dans le courant de l'année 2015 par rapport à la convention et au montant dû à la FOL ? et il y a la question de la quote-part du licenciement qui vient en plus. Il y a 50 000 € qui n'ont pas été réglés en 2015 sur un total de 60 000 € et il y a 30 000 € budgété sur 2016, s'agit-il des factures de 2015 ? Peut être en partie, mais quel est le montant du litige en question ? Si chacun a pris un avocat, soit nous réglons cela à l'amiable soit cela va aux Prud'hommes

S. ASSFELD LEMAIRE

Je ne pense pas que cela ira jusqu'aux Prud'hommes. Monsieur Labonne est licencié de la Fédération des Œuvres Laïques. Il y a cet aspect de licenciement qu'on nous demande de prendre en charge, alors que la convention n'indique pas notre responsabilité dans ce licenciement, n'étant pas du personnel de la collectivité. Nous avons aussi un arbitrage sur lequel nous ne sommes pas d'accord parce que la FOL n'est pas en capacité de fournir les éléments nous permettant de savoir ce que nous devons à la FOL au regard des absences de monsieur Labonne, nous ne connaissons pas les montants des remboursements qui ont pu être effectués par la sécurité sociale, la mutuelle puisqu'il y a eu plus de 3 mois d'arrêt maladie consécutifs, nous ne pouvons pas avoir le moindre document. Sur nos calculs, nous estimons devoir à la FOL au titre de la prestation de service de monsieur Labonne 31 000 €.

H. WILLER

Je reviens sur l'indemnité de licenciement : quel est le montant du litige ? Combien réclament-ils ?

S. ASSFELD LEMAIRE

Pour nous, il n'y a pas de litige. Nous savons que nous leur devons 31 000 €. Le litige du licenciement de monsieur Labonne, je ne le connais pas, je ne sais pas ce que la FOL a payé à monsieur Labonne. Je ne suis pas son employeur. Nous connaissons son salaire, nous pouvons imaginer que ne s'agissant pas d'un licenciement économique, cela a du être un départ conventionnel. Ce sont des suppositions très aléatoires, mais je ne sais rien.

H. WILLER

Vous nous dites que vous avez pris un avocat, donc il va y avoir des honoraires et vous avez sans doute des éléments, un mémoire de la part de l'avocat de la FOL qui donne le montant qu'il réclame.

S. ASSFELD LEMAIRE

Nous ne sommes pas en possession du mémoire de la FOL, mais nous connaissons la rémunération de monsieur Labonne et nous imaginons le coût d'un licenciement. L'avocat ne nous a pas encore fourni les éléments, à moins que vous en sachiez plus que moi ?

H. WILLER

Manifestement, si vous prenez un avocat, c'est que vous avez reçu quelque chose et vous ne voulez pas donner le montant.

S. ASSFELD LEMAIRE

Lorsque nous avons reçu la fédération, ils sont venus avec leur conseiller juridique. Nous avons stoppé de suite l'entretien puisque nous n'étions pas accompagnés par nos juristes. Nous nous sommes quittés un peu tendus... Ils nous ont adressé un courrier indiquant qu'à leur sens il n'y avait pas cession de l'activité et que nous étions dans l'obligation de reprendre Monsieur Labonne ou d'assumer le licenciement. Nous leur avons bien expliqué que le profil du poste de responsable JEPSS ne correspondait pas au profil de poste de monsieur Labonne, de plus ce dernier n'a pas postulé lors de la parution de l'annonce du poste.

Nous n'avons pas reçu de mémoire de la partie adverse mais nous savons qu'ils vont nous interpeler sur la prise en charge de son licenciement.

H. WILLER

A la date d'aujourd'hui, vous n'avez connaissance d'aucun montant ?

L. MEREY

Le litige porte uniquement sur les prestations effectuées non payées.

D. SARTELET

Ce que nous n'arrivons pas à obtenir de la part de la FOL c'est la facture exacte de son salaire dû moins le remboursement de ses indemnités journalières du fait de ses arrêts de travail. Ils tournent autour du pot, ils essaient de nous demander la prime de licenciement et autres, mais ils ne veulent pas nous donner ce montant. Si on nous avait donné le montant exact du cout de son travail en 2015 déduction faite des remboursements des indemnités journalières, tout serait réglé. C'est une demande claire et la FOL n'arrive pas à y répondre.

S. ASSFELD LEMAIRE

Ils contestent l'entité économique, c'est sur cela qu'il y a litige. Ils considèrent qu'il y a eu transfert et nous ne sommes pas d'accord. Nous avons pris un avocat car nous estimons que le profil du responsable JEPSS n'est pas du tout sur le même profil que monsieur Labonne. Je ne veux pas débattre sur la notion juridique d'entité économique.

H. WILLER

Lors de la délibération sur la modification du tableau des effectifs, on avait produit en commission la fiche de poste pour l'appel à candidature, je vous avais fait remarquer que cet emploi ressemblait étrangement au poste de monsieur Labonne. Nous n'allons pas débattre, tout simplement, je vous avais fait la remarque à l'époque. Ce que vous dites sur les arguments de la Ligue de l'Enseignement et de leur avocat ne me surprend qu'à moitié.

Je note que nous n'avons pas obtenu le montant demandé pour le licenciement. Et que vous ne connaissez pas ce montant.

S. ASSFELD LEMAIRE

Nous ne manquerons pas de vous le communiquer dès que nous l'aurons.

D. SARTELET

Y a-t-il d'autres remarques ?

Je mets aux voix le compte de gestion : adopté à l'unanimité

2. Vote du compte administratif 2015 : Rapporteur L. Mérey

Le Conseil Municipal, après le retrait de Monsieur le Maire, sous la Présidence du doyen en âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur SARTELET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Après examen de la commission Budget-Etudes-Prospectives du 18 mars 2016 il est proposé au conseil municipal de :

- Constater, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2015	4 082 212,07 €	953 315,49 €

Dépenses 2015	3 862 635,76 €	749 881,62 €
Résultats exercice 2015	219 576,31 €	203 433,87 €
Résultats exercice 2014	1 054 525,67 €	475 246,05 €
Restes à réaliser 2014	.	525 750,00 €
Part affectée à l'investissement 2015	50 503,95 €	.
Résultats reportés	1 004 021,72 €	475 246,05 €
Résultats de clôture 2015	1 223 598,03 €	678 679,92 €
Restes à réaliser 2015		213 953,08 €

D. SARTELET

Y a-t-il des remarques ?

Je passe la présidence au doyen d'âge.

Monsieur le Maire se retire pour le vote

D. PUCELLE

Je mets aux voix le compte administratif : Adopté à la majorité des voix – 5 voix contre du groupe Heillecourt un avenir partagé.

3. Affectation du résultat 2015 : Rapporteur L. Mérey

Considérant qu'à l'examen du compte administratif 2015, les résultats sont les suivants

	Fonctionnement	Investissement
Résultats de clôture 2015	1 223 598,03 €	678 679,92 €

Après examen de la commission Budget-Etudes-Prospectives du 18 mars 2016, il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 223 598,03 € au compte 002 (recettes de fonctionnement)
- Affectation de l'excédent d'investissement de 678 679,92 € au compte 001 (recettes d'investissement)

D. SARTELET

Y a-t-il des observations ?

Je mets aux voix : adopté à l'unanimité

4. Vote des taux de la commune 2016 : Rapporteur L. Mérey

Après examen des commissions Budget-Etudes Prospectives du 18 mars 2016, il est proposé au conseil municipal le maintien des taux votés en 2015.

Pour mémoire :

- Taxe d'Habitation : 8.40 %
- Taxe Foncière sur le Bâti : 7.79 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti : 18.25 %

D. SARTELET

Y a-t-il des remarques ?

Je mets au vote : adopté à l'unanimité

5. Attribution des subventions 2016 : Rapporteur L. Mérey

Sur proposition des différentes commissions municipales,

Après examen de la commission Budget-Études-Prospectives du 18 mars 2016, il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser un vote global des subventions,
- De décider le versement des subventions suivantes :

	BP 2015	BP 2016
CCAS	40 000,00	40 000,00
Souvenir Français	200,00	200,00
F.N.A.C.A.	200,00	200,00
A.C.P.G. – C.A.T.M..	200,00	200,00
Anciens Combattants Heillecourt/Jarville	200,00	200,00
Loisirs et Rencontres	5 300,00	5 300,00
Amicale du personnel communal	5 000,00	0,00
GIHP	400,00	400,00
Association des retraites et personnes âgées	6 000,00	5 000,00
A.E.I.M. Foyer des Aulnes	450,00	450,00
A.E.I.M. Centre d'Aide par le Travail	450,00	450,00
Collège Montaigu : concert	400,00	400,00
USH déplacement Neuhofen	400,00	400,00
Association Groupe Scolaire EMILE GALLE	510,00	510,00
Coopérative École Primaire E. GALLE (Réalisation film)	800,00	800,00
E. GALLE classe transplantée musicale	1 200,00	0,00
Association HEILLECOURT CHATEAUBRIAND	510,00	510,00
USEP CHATEAUBRIAND :	600,00	900,00
USEP V. HUGO	900,00	900,00
Banque alimentaire	300,00	300,00
Amicale VICTOR HUGO	510,00	510,00
V.HUGO MAT. Projet école	1 000,00	0,00
Jeunesses Musicales de France	1 000,00	1 000,00

Loisirs et Rencontres Bibliothèque	8 000,00	8 000,00
Asso artistique heillecourtoise	400,00	400,00
Association Musique Heillecourt	4 000,00	4 000,00
Manonchante	500,00	500,00
Association Philatélique	370,00	370,00
Fols qui Dansent	500,00	500,00
Jazz Partner's Band	400,00	400,00
Free Folk Quartet	550,00	400,00
Amicale des donneurs de sang	450,00	450,00
Jumelage	3 000,00	3 000,00
USH foot	1 700,00	1 700,00
E.S.H foot	13 500,00	13 500,00
Tennis Club	3 500,00	3 500,00
Les foulées de l'Embanie	15 000,00	8 500,00
Judo club	1 200,00	1 200,00
Aikido	300,00	300,00
Taekwondo	1 200,00	1 200,00
Association Sportive CES MONTAIGU	1 300,00	1 300,00
Footing Form	800,00	800,00
Comité Départemental 54 Tennis (open Stanislas)	400,00	400,00
Badminton	950,00	950,00
Pétanque	400,00	400,00
Scouts France Soutien environnement	500,00	500,00
Association Nancy Porte Sud	1 000,00	1 000,00
Club d'Archers	400,00	0,00
TOTAL	86 850,00	71 900,00

D. SARTELET

Je rappelle juste que nous avons supprimé la subvention dédiée à l'amicale du personnel, nous l'avons remplacé par le CNAS qui est plus intéressant pour le personnel.

Nous avons maintenu généralement les subventions de l'année antérieure sauf quelques variations.

Les personnes qui sont membres des bureaux d'association ne peuvent pas prendre part au vote.

Y a-t-il des remarques ?

H. WILLER

Monsieur le maire, cher(e)s collègues

Comme chaque année depuis 2008, nous approuvons l'ensemble des subventions proposées, sauf une comme l'an passé car nous souhaitons de nouveau appeler votre attention sur l'association para-municipale des Foulées de l'Embanie.

Tout d'abord, nous n'avons rien à ôter de nos propos et de nos interrogations exposés l'an passé à la même époque. Vous y aviez répondu avec embarras mais en assumant d'une part le maintien d'une subvention de 15 000 € et d'autre part le déséquilibre du budget prévisionnel de 25 000 €.

L'examen du dossier de demande de subvention pour 2016 confirme le bien-fondé de nos avertissements de l'année dernière sur l'équilibre financier de la manifestation 2015 et met en lumière quelques craintes pour l'édition 2016.

Comme j'estime que nous sommes toutes et tous des élus responsables et que chacun n'a pas nécessairement eu le temps d'examiner ce dossier, il est de mon devoir, en l'absence de commission d'examen et d'attribution des subventions que nous avons proposée l'année dernière, de vous l'exposer.

Posons le postulat que les éléments contenus dans le dossier sont exacts. Je précise cela car le dossier nous indique, en toute transparence, que le trésorier de l'association est démissionnaire depuis le mois de décembre 2015.

S'agissant des comptes 2015, le déficit prévu à 25 000€ s'est élevé en définitive à 33 000 €.

Cela signifie tout d'abord que le "fonds d'amorçage", ou disons plutôt le fonds de roulement d'environ 40 000 € constitué les années précédentes, a été englouti en quasi-totalité dans l'édition 2015. Ainsi, la trésorerie d'environ 41 000 € en début d'exercice ne s'établissait plus qu'à 6 500 € fin 2015.

Le déficit de 2015 interpelle quand on constate que sur un total de 68 000 € de dépenses, 55 000€ se rapportent à des "achats pour manifestations", sans plus de détails. Il s'agit probablement pour une grande part du coût des lots (dont une voiture ?) et de la publicité dans la presse.

Pour la manifestation 2016, le dossier de subvention présente à nouveau un déficit prévisionnel d'environ 12 000 €.

Mais ce déficit sera probablement dépassé pour les raisons suivantes :

- les recettes affichent une "subvention indirecte" de 4 386€, au titre de la valorisation de prestations indirectes de la commune mais cette valorisation ne se retrouve pas en miroir dans la partie dépenses, comme elle le devrait, pour le même montant,
- la subvention de la commune est valorisée à hauteur de 18 000 € alors qu'elle devrait être en définitive de 8 500 €,
- une subvention de la CUGN apparaît en prévisionnel pour 5 000 €, comme dans le budget prévisionnel de 2015, mais cette subvention ne figure pas au bilan 2015, alors qu'advient-il en 2016 ?

Les recettes pourraient donc être nettement inférieures à ce qui est présenté et nous estimons que le déficit pourrait être de l'ordre de 30 000 € pour 2016 au lieu des 12 000 € prévus.

Admettons que l'association renonce finalement à une dépense qui nous paraît inconsiderée tel que le système de chronométrage passif utilisé dans les grandes courses (coût annoncé de 16 690 €).

Même dans cette hypothèse, la réserve financière de fin 2015 ne sera pas suffisante pour couvrir le déficit 2016, ce qui laisse présager quelques soucis de trésorerie.

Ces constats découlant de l'analyse du dossier présenté, ils appellent donc les questions suivantes :

- avez-vous pris connaissance de ce dossier ?
- les éléments financiers communiqués vous paraissent-ils fiables et sincères ?
- que comptez-vous faire pour limiter la frénésie de dépenses en publicité presse, lots et équipements qui dépassent, non seulement les recettes, mais surtout l'esprit originel de cette manifestation ?

D. SARTELET

Le président des Foulées de l'Embanie ne peut pas prendre part au débat, je répondrai à sa place.

J'ai rencontré le président, je lui ai signifié, dès l'année dernière, que la subvention n'excéderait pas 8 500 €. Il devra rechercher des subventions et je sais qu'il ne ménage pas son temps. Il va falloir adapter le budget de la manifestation de

cette année en fonction des subventions reçues, entre parenthèse, je ne pense pas que la subvention de la communauté urbaine sera de 5 000 €, elle sera sûrement diminuée car il y a réduction de toutes les subventions communautaires. Il est clair qu'il va falloir réadapter la manifestation à un contexte plus familial, il va peut être y avoir moins de gagnants, moins de lots. Je suis d'accord avec vous en ce qui concerne le chronométrage, je ne suis pas au fait des pratiques sportives, mais j'ai vu le devis et la somme de 16 000 € me paraît énorme pour une manifestation annuelle.

En ce qui concerne les dépenses de publicité pour la manifestation, le président arrive à avoir des prix avantageux et il arrive même à avoir des publications offertes. Le Président Directeur Général de l'Est Républicain, sponsor principal de la Corrida, avait annoncé lors de la mise en œuvre des Foulées : « Je ne m'engage plus sur une subvention pour la manifestation, mais je vous accorde tous les supports logistiques ». Ce n'est donc pas sur la publicité qu'il y aura des économies à faire. Cela se jouera sur le nombre de lots, sur la qualité des lots.

Nous voulons que cette manifestation garde un esprit communal, familial, ce ne sera plus la Corrida.

S'il s'avère qu'avec une subvention de 8 500 €, on ne peut pas organiser la course tous les ans, nous reposerons la question.

S. GREFF

Monsieur le Maire, cher(e)s collègues,

Je voulais vous faire part de mon étonnement au niveau du tableau des subventions, je suis surprise de voir que le Club des Archers ne reçoit aucune subvention cette année. Je voudrais savoir pourquoi cette décision, sachant que le président habite bien Heillecourt ?

M. PROLONGEAU

L'année dernière nous avons essayé de lancer cette association de tir à l'arc pour des personnes handicapées et non handicapées. Il s'avère au fil des mois de négociations avec le président, que nous ne sommes pas tombés d'accord sur des créneaux possibles pour cette activité, 3 ou 4 créneaux au COSEC ne convenait pas, nous avons essayé d'autres propositions, qui ne convenaient pas également. Donc cette activité ne pourra pas avoir lieu sur le territoire de la commune, ce qui empêche le versement d'une subvention malgré le fait que le président de l'association soit heillecourtois.

S. GREFF

Il n'y avait aucun moyen de trouver des horaires qui pouvaient convenir à tous, faire un effort là-dessus ?

M. PROLONGEAU

J'ai engagé diverses négociations avec d'autres présidents d'associations qui utilisent le COSEC, ils étaient prêts à décaler leur créneau, mais cela ne convenait pas au club d'archers, ils voulaient des jours et des créneaux très spécifiques, et on ne pouvait pas mettre les occupants actuels dehors.

S. GREFF

Ne vous avaient-ils pas fait une demande au niveau du gymnase Absalon ?

M. PROLONGEAU

Nous avons imaginé diverses situations :

- L'ancien gymnase de Montaigu, aux dires du président, l'accessibilité rendait impossible l'exercice de cette activité
- Le gymnase Absalon, nous ne sommes pas propriétaire des murs, il ne restait que des créneaux le week-end et il fallait protéger la salle, le mur et le sol, former un certain nombre d'encadrants à la formation FFC, nous n'avons pas pu donner une suite favorable à l'utilisation d'Absalon.

D. SARTELET

Le gymnase Absalon est géré par le Syndicat Intercommunautaire Scolaire. Nous mettons à leur disposition un gardien dont le salaire nous est remboursé par le SIS. La nouvelle convention proposée est qu'à chaque fois qu'il y a utilisation de la salle, il faut des gardiens ou des personnes formées à la sécurité incendie, ou la manifestation n'aura pas lieu. Si nous

ouvrons des créneaux le samedi ou le dimanche, nous devons mettre à disposition, si l'association n'en dispose pas, un personnel formé à la sécurité incendie tout le long de la manifestation. Cette prestation ne serait pas remboursée par le SIS et si nous mettons notre personnel à disposition c'est la commune qui finance.

Nous avons demandé à un certain nombre d'associations qui fréquentent de façon régulière ce gymnase de bien vouloir former des personnes afin de ne pas faire payer à la collectivité un surcoût.

J'ai eu vent de propos tenus par des membres de cette association « la commune de Heillecourt n'a rien à faire des handicapés, elle ne fait rien pour eux », je rappelle que nous avons un foyer AEIM, un CAT, que les Foulées de l'Embanie organise une course spéciale handicap, que nous avons organisé les jeux nationaux du handicap l'année dernière... J'ai été, à titre personnel, médecin du foyer logement de l'AEIM. Donc dire que notre politique est discriminatoire vis-à-vis des handicapés, je trouve cela non recevable, il y a des propos que l'on ne peut pas tenir et que l'on doit assumer.

Nous ferons en juin une réunion avec tous les présidents d'associations pour revoir le planning d'utilisation de toutes les salles de la commune.

S. ASSFELD-LEMAIRE

Je voudrais intervenir sur la subvention de Nancy Porte Sud qui gère le parc d'activités ouest de la commune et qui, cette année, a fait une demande exceptionnelle de 2 000 € pour la création d'un poste de permanent dont 10 000 € sont demandés dans le cadre des zones ATP à la communauté urbaine. Cette association est gérée par un bénévole qui souhaite prendre un peu de recul, dont le président est heillecourtois. Ce bénévole souhaiterait prendre un peu de recul, et il faut que Nancy Porte Sud ait une dynamique autour d'un permanent qui peut fédérer des projets. Il y a eu un programme autour du thème du développement durable sur cette zone d'activités, des photographies ont été exposées dans la galerie marchande de Cora, une enquête a été menée pour créer des espaces de convivialité dans le parc de cette zone pour permettre aux salariés de pouvoir manger l'été sur des tables dehors. Même si nous ne touchons pas autant de taxes professionnelles que les communes de Houdemont ou Fléville, cela rapporte plus de 800 000 € et c'est dommage de ne pas avoir accordé les 2 000 € demandés. Dépenser plus pour investir pour l'avenir me paraissait pertinent. Je me permettrai de solliciter 1000 € supplémentaires pour cette association dans une délibération modificative.

D. SARTELET

Madame Assfeld nous attendrons votre sollicitation.

Cependant, je tiens à apporter quelques précisions, la mairie de Houdemont a accordé une subvention de 1 000 € comme l'an passé, je ne sais pas ce qu'a décidé le maire de Fléville. C'est une association dynamique, mais quand on demande une subvention de 2 000 € à une commune, c'est-à-dire d'augmenter de 100 % sa subvention, alors que les cotisations des adhérents n'augmentent pas et qu'elles sont de 100 € par an, cela voudrait dire que la commune représenterait 20 adhésions, alors qu'ils ont fait le choix de ne pas augmenter les cotisations d'entreprises comme Cora, l'Est Républicain, Alinéa... Ces entreprises pouvaient se permettre d'avoir une cotisation plus importante. Demander à la collectivité le double de subvention n'est pas, à mon avis, très correct. Je ne conteste pas l'action qui est menée et notamment une action très particulière l'étude faite par la Ligue de Protection des Oiseaux sur tous les sites de développement durable de biotope que nous pouvons rencontrer et dans cette étude, bien que cela soit hors de la zone du parc d'activités Ouest, au niveau de la petite partie, nous avons la zone la plus riche en biodiversité le long du ruisseau entre la RD 570 et la rue Gustave Lemaire. Etude très intéressante pour notre commune financée par Nancy Porte Sud.

Nous gardons la même politique pour la majorité des associations, pourquoi augmenter sur la zone ATP, même si je comprends monsieur Schalk, permanent bénévole durant des années, qui désire se retirer et le désir de l'association de prendre un permanent salarié pour le remplacer.

Je maintiens la subvention à 1 000 € mais cela reste la décision du conseil municipal

H. WILLER

Puis-je demander à madame Assfeld à quel titre elle intervient sur cette subvention ?

S. ASSFELD LEMAIRE

Effectivement, je ne l'ai pas précisé. Je suis membre du conseil d'administration de Nancy Porte Sud. Je participe aux réunions de bureau de Nancy Porte Sud en tant que collectivité.

D. SARTELET

Dans la délégation de madame Assfeld, il y a, entre autre, le rayonnement des parcs d'activités.

S. ASSFELD LEMAIRE

A ce titre, je participe au travail du bureau. Je participerai tout de même au vote de la subvention Nancy Porte Sud.

H. WILLER

Heureusement que nous ne passons pas en revue toutes les subventions et que l'on ne conduit pas le débat sur chacune d'elles.

S. ASSFELD LEMAIRE

Je suis toute à fait d'accord avec vous, mais si la commission Budget n'avait pas été modifiée, j'aurais pu avoir ces propos en commission et je m'en excuse. N'ayant pu y participer, je souhaite que soient portées au procès verbal mes remarques.

D. SARTELET

Faisons-nous un vote global des subventions ?

H. WILLER

Nous souhaitons faire un vote séparé s'agissant de la subvention des Foulées de l'Embanie.

S. SARTELET

Hormis la subvention des Foulées de l'Embanie, je mets au vote les autres subventions : adopté à l'unanimité – MT Kinzelin, F. Dardinier, D. Oligier, C. André ne participent pas au vote

En ce qui concerne les Foulées de l'Embanie, je mets aux voix : adopté à l'unanimité – 5 abstentions du groupe Heillecourt un avenir partagé - C. Mitsler ne participe pas au vote.

6. Vote du budget primitif 2016 : Rapporteur L. Mérey:

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal du 23 février 2016, présentant le Débat d'Orientation Budgétaire 2016 ;

Vu l'approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015 et l'affectation des résultats 2015 ;

Après examen de la commission Budget-Etudes-Prospectives du 18 mars 2016

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le projet de budget primitif 2016 suivant :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	3 721 048,91 €	5 083 907,63 €
Section d'Investissement	967 524.63 €	1 052 505,83 €

Monsieur Mérey commente le document et fait l'analyse significative et l'analyse des actions nouvelles.

D. SARTELET

Y a-t-il des remarques ?

H. WILLER

Monsieur le Maire, cher-e-s collègues,

Le vote du budget est l'occasion de traduire financièrement les choix de politiques municipales à venir mais aussi de mesurer l'impact et le coût de certaines décisions prises antérieurement.

Ce budget 2016 s'inscrit dans un cadre contraint par la baisse de la dotation de fonctionnement de l'Etat d'environ 140 K€ sur deux ans, lié à la contribution demandée aux collectivités territoriales de participer à la réduction des déficits publics.

Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur ce sujet et nous n'étions pas d'accord. J'ignore si nous le serons ou pas aujourd'hui mais j'observe dans la préparation de ce budget, la volonté de rationaliser certaines dépenses de fonctionnement ou en d'autres termes de réaliser des économies, non pas aveuglément mais en dépensant utilement. Et nous sommes tombés d'accord en commission avec M. Mérey sur le fait que la diminution des dotations avait du bon dans

cet objectif qui avait pu être perdu de vue, à gauche comme à droite, tant que les ressources augmentaient toutes seules ou à coup de majoration des taux de fiscalité.

Si nous contestons depuis plusieurs années des choix pas toujours judicieux ou de mauvaises pratiques ancrées dans la gestion de la commune, nous partageons certains principes retenus dans l'élaboration de ce budget 2016 : stabilité des taux de la fiscalité, maintien des subventions aux associations, soutien aux projets pédagogiques des écoles et recherche d'économies dans le fonctionnement de la municipalité.

Pourtant ces économies devraient être plus élevées si des erreurs de management passées, entre autres, ne coûtaient pas environ 60 000€ / an, depuis bientôt deux ans, pour continuer à rémunérer le précédent directeur général des services, "remercié" en début de mandat. Nous souhaitons aussi appeler votre attention sur le fait que si les dépenses de personnel constituent une charge importante dans le budget communal, les ressources humaines représentent un levier essentiel et irremplaçable dans la bonne mise en œuvre des politiques municipales si elles sont utilisées et valorisées dans le cadre d'un projet partagé. Dans ce domaine, l'encadrement a toute son importance mais la politique n'est pas exempté de donner l'impulsion et l'exemple.

En matière d'investissement, nous soutenons la réfection de chemins piétonniers et le réaménagement d'aires de jeux dans le parc de l'Embanie, mais aussi le plan pluriannuel pour l'accessibilité de l'espace et des équipements publics. En revanche, nous regrettons toujours l'absence de projet global pour la rénovation de la MTL qui conduit à dépenser au fil de l'eau des dizaines de milliers d'euros pour de simples mais coûteux travaux d'entretien (toiture, mise aux normes...). Plus généralement, la gestion du patrimoine communal nécessiterait plus de sérieux et des décisions prises dans l'intérêt de la commune quant au devenir de bâtiments sous-occupés et/ou menaçant ruine.

Gestion des ressources humaines efficace au service d'un projet, gestion du patrimoine à long terme au service de la collectivité, ces deux gisements d'économies restent à explorer. Ils ne nous paraissent pas encore pris sérieusement en considération dans ce budget.

D. SARTELET

Je suis agréablement surpris par les propos tenus. D'une façon globale, nous voyons que nous travaillons dans la même optique dans ce contexte contraint comme vous le soulignez.

En ce qui concerne le patrimoine, il est difficile de faire des choix particuliers et notamment sur des projets importants. Nous avons mis autant d'honoraires que l'an passé, car il peut y avoir des études faites pour mettre en place des investissements. La cour des comptes nous conseillait de ne pas augmenter la fiscalité et le maintien des investissements. On réduit nos dépenses, nous allons dans le sens que vous souhaitez, mais le maintien des investissements me paraît difficile à hauteur de ce que nous avons fait jusqu'à présent, nous avons terminé la salle d'Espinette et le restaurant scolaire. Il est évident que la MTL méritera une remise à niveau mais actuellement nous devons en rester au stade des études et de l'urgence. Il est vrai également que nous avons une maison place de la Fontaine sur laquelle des projets avaient été envisagés mais n'ont jamais abouti. Il faut la préserver et la mettre hors d'eau.

Cette année sera une année d'entretien du patrimoine, de gestion du patrimoine avec une priorisation du plus nécessaire et le plus utile au bon fonctionnement. Il y a des logements que nous devrions envisager de nous séparer en tenant compte de leur faible utilisation. Nous n'avons pas à en payer les impôts, les charges et l'entretien compte tenu du service rendu à la population. Monsieur Wilhelm nous avait dit, après une étude avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat, que la commune de Heillecourt dispose d'un patrimoine beaucoup trop important, très cher en entretien et en chauffage. Nous étudions de façon pluriannuelle quels sont les outils dont on peut se séparer. Cela ne se passe pas toujours sans réclamation de la part des utilisateurs, même s'il y a utilisation peu fréquente. Nous travaillons dans ce sens de la réduction du patrimoine, du maintien à niveau du patrimoine peut être pas jusqu'au bout en ce qui concerne la MTL, mais rien n'est perdu. Notre capacité d'autofinancement ne nous permet pas d'avoir de grands projets. Nous restons dans une politique de diminution de la dette au niveau de notre commune, ce qui nous oblige à ne pas faire d'emprunts ; sans augmenter les impôts, nous ne pouvons diminuer notre dette et donc nous ne voulons pas faire d'emprunt. C'est cet ensemble de critères que nous essayons de mener conjointement. Il n'y a pas de politique spectacle à Heillecourt, nous ne faisons pas d'inauguration toutes les semaines, on essaie de vivre prudemment, modérément avec parcimonie, cela ne veut pas dire être avare mais prudent.

S. ASSFELD LEMAIRE

Je voudrais m'exprimer sur l'aspect « ressources humaines », je tiens à souligner le travail qu'a fait la directrice générale des services sous l'impulsion de monsieur le maire. Nous avons un quatuor de 4 cadres, jeunes dans leur fonction, nous aurons vraiment en 2016 la pleine explosion de ce nouveau management et de cette nouvelle organisation.

Je tiens à souligner la rigueur avec laquelle les entretiens d'évaluation ont été faits dans des délais respectés par l'ensemble des cadres.

Le gouvernement a annoncé une augmentation en 2016 de la rémunération des fonctionnaires en deux temps, en début d'année, nous avons eu un rattrapage de rémunération, un certain nombre de salariés arrive à l'âge de la retraite, nous devons faire face à tout cela. La rigueur portera toute sa dimension en 2016 voire également en 2017.

D. SARTELET

Je mets au vote : adopté à la majorité des voix – 5 voix contre du groupe Heillecourt un avenir partagé

7. Modification du tableau des effectifs : Rapporteur S. Assfeld-Lemaire

Le responsable des services techniques a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2016. Afin de pourvoir à son remplacement, un technicien principal 1^{ère} classe a été recruté. Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune à compter de cette date.

Après examen de la commission Administration Générale- Communication - Participation du 3 mars 2016 et l'avis du Comité Technique du 23 mars 2016, il est proposé au conseil municipal :

- A compter du 1^{er} mars 2016, de modifier le tableau des effectifs dès que les formalités administratives réglementaires seront réalisées, de la façon suivante :
 - o Suppression d'un poste d'ingénieur principal à 35/35^{ème}
 - o Création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe à 35/35^{ème}

D. SARTELET

Y a-t-il des questions ?

H. WILLER

Dans la mesure où nous avons signé le document du compte administratif, j'ai cherché désespérément le tableau des effectifs, je suppose qu'il n'y figure pas. Je pense qu'il serait intéressant d'avoir un état à jour, nous votons une modification du tableau des effectifs, une fois par an, au moment du budget, nous pourrions avoir une situation à jour.

D. SARTELET

Nous prenons note, cela sera fait.

Je mets aux voix : adopté à l'unanimité

8. Convention intercommunale pour l'accueil d'un stagiaire : rapporteur S. Assfeld-Lemaire

Les villes de Ludres, Fléville-devant-Nancy, Houdemont, Jarville, Laneuveville-devant-Nancy et Heillecourt ont décidé d'étudier toute piste de groupement d'achats publics en matière de fournitures et services, mais également, si l'opportunité se présente, en matière de travaux publics. Elles souhaitent également mener une réflexion sur la mutualisation de certains services, notamment la fonction Achat.

Elles ont donc décidé, afin d'étudier ces démarches, d'accueillir un étudiant en Master 2 professionnel Droit des Contrats Publics qui pourra mener une réflexion et rendre un rapport sur ce thème afin d'orienter leur réflexion et leurs actions.

Le stagiaire sera accueilli à titre permanent dans les locaux de la mairie de Ludres, où un bureau et un poste informatique lui seront attribués. Le maître de stage sera le Directeur Général des Services de la ville de Ludres en collaboration avec les Directeurs Généraux des Services des villes associées.

Pour mener à bien cette étude, l'étudiant(e) devra découvrir les services et méthodes d'achat des 6 communes. Par conséquent, le stage aura une durée de 3 mois et donnera lieu à gratification, conformément au minimum fixé par les textes légaux et réglementaires applicables dans la Fonction Publique territoriale (3,60 €/ heure soit 504 € par mois, pour la réalisation de 35 heures hebdomadaires) partagée à part égale entre les 6 collectivités.

La convention a pour objet de définir les conditions et modalités dans lesquelles les villes accueillent ce stagiaire.

Après examen de la commission Administration Générale – Communication - Participation du 3 mars 2016, il est proposé au conseil municipal

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale pour l'accueil d'un stagiaire valable du 4 avril au 30 juin 2016.

D. SARTELET

Nous poursuivons cette politique de mutualisation, notamment entre les communes du secteur sud est. Nos collègues communautaires nous envient cette démarche entreprise au niveau de nos 6 communes.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote : adopté à l'unanimité

9. Convention Lire et Faire Lire : rapporteur P. César

Le programme national « Lire et faire Lire » géré par l'association du même nom a été créé fin 1999 à l'initiative de l'écrivain Alexandre JARDIN. Il a pour objectif de :

- Transmettre aux enfants et aux jeunes le goût de la lecture par la promotion de la littérature jeunesse et la découverte de notre patrimoine littéraire,
- Développer les liens intergénérationnels en favorisant la rencontre et le dialogue entre des enfants ou des adolescents et des retraités.

Afin d'être mis en place sur les structures éducatives de la commune, le maire doit signer une convention avec la Ligue de l'Enseignement.

Après examen de la commission Action Educatrice du 7 mars 2016, il est proposé au conseil municipal

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la ligue de l'enseignement pour la mise place de l'action « Lire et Faire Lire »

D. SARTELET

Y a-t-il des questions ?

P. CESAR

Lire et faire lire intervient au niveau du scolaire mais aussi au niveau des activités périscolaires le vendredi après midi.

Je mets aux voix : adopté à l'unanimité

20 h 01 : Je lève la séance du conseil municipal.